

L'électrification -- L'électrification rurale en Alberta, que les sociétés privées trouvaient trop coûteuse, est financée surtout par les coopératives. Ces coopératives d'électrification organisent les cultivateurs d'une agglomération en vue d'obtenir des services d'électricité pour leurs fermes. Lorsque le nombre de membres requis est atteint par une nouvelle coopérative d'électrification, cette dernière conclut avec une compagnie d'utilités publiques desservant la région, une entente pour l'installation et l'entretien des lignes et pour l'approvisionnement de l'énergie électrique. La société d'électricité envoie ses comptes à la coopérative pour l'installation au prix coûtant. La coopérative peut obtenir des prêts à long terme, garantis par le gouvernement, pour défrayer la canalisation. Chaque membre signe une entente avec la coopérative et paie sa part du prêt jusqu'à l'échéance. Les coopératives, organisées au cours des 20 dernières années, ont rendu possible l'électrification de plus de 60,000 fermes de l'Alberta, soit plus de 80 p. 100 des fermes de cette province.

Le logement -- Il s'est organisé des coopératives de logement surtout à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, dans le Québec, l'Ontario, le Manitoba et la Saskatchewan. Une initiative enlevante en ce domaine, prise par des étudiants d'université, est l'exploitation de résidences gratte-ciel telles que le Collège Rochdale de Toronto qui compte dix-huit étages. Les projets de logement coopératifs peuvent obtenir des prêts en vertu de la Loi nationale sur l'habitation. Les *credit unions*, les sociétés coopératives de crédit et les sociétés d'assurances coopératives aident à financer certains de ces projets.

Les coopératives de production

Ce groupe de sociétés comprend des fermes coopératives et des fermes de producteurs de bois; coopératives de paissance, d'engrais, d'insémination artificielle et de machines. En 1966, le chiffre d'affaires et l'actif de 372 coopératives de production comptant 33,000 membres, se sont chiffrés par 15 millions et 10 millions de dollars respectivement.

Les credit unions et les caisses populaires

Les *credit unions* et les caisses populaires sont des sociétés coopératives organisées parmi un groupe de gens du peuple dans le dessein d'accumuler les épargnes et de les prêter aux membres à des taux d'intérêt raisonnables. La première de ces organisations de crédit a été la *Rustico Farmer's Bank*, qui a obtenu sa charte en 1864, dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Alphonse Desjardins a fondé la première caisse populaire en 1900, à Lévis (Québec). Il a organisé deux autres caisses dans cette province avant l'adoption en 1906 de la Loi sur les syndicats coopératifs dont relève juridiquement ce genre d'organisation. En 1930, le Québec comptait de nombreuses caisses populaires. Dans les autres provinces, il n'y avait pas de législation régissant la constitution légale et la surveillance des caisses populaires, de sorte qu'il ne s'en est organisé qu'un petit nombre dont la majorité ont fait faillite.

L'idée des caisses populaires s'est répandue aux États-Unis où elle a été modifiée de façon à former des *credit unions* qui répondaient aux besoins des travailleurs industriels. Le lien d'association pour les membres était la paroisse pour la caisse populaire, et le bureau de placement pour la *credit union* industrielle.